

Autres annonces légales

Communauté de communes Aunis Sud

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) de la Communauté de communes Aunis Sud

Par arrêté en date du 18 juillet 2019 le président de la Communauté de communes Aunis Sud, a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la Communauté de communes Aunis Sud.

Le maître d'ouvrage est la Communauté de communes Aunis Sud qui constitue également le siège de l'enquête publique, 44, rue du 19-Mars-1962, BP89, 17700 Surgères, tél. 04 46 07 22 33, courriel : contact@aunis-sud.fr ; site internet : www.aunis-sud.fr

Cette enquête publique se déroulera sur toutes les communes de la Communauté de communes Aunis Sud pour une durée de 33 jours consécutifs, du 9 septembre 2019 au 11 octobre 2019 inclus.

Afin de conduire l'enquête visée ci-dessus, le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné : M. Christian LECLERQ, domicilié 62, rue Anatole-France, Châtelailon-Plage (17340), commandant de la Police nationale en retraite, en qualité de président de la commission d'enquête ; M. Christian KARPINSKI, domicilié 6, rue de Charcé, Nachamps (17380), retraité de la Marine nationale, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ; M. Dominique LEBRETON, domicilié 2, route de Thénac, Rétaud (17460), officier retraité de l'Armée de l'air, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies des communes membres de la Communauté de communes Aunis Sud et du siège de la Communauté de communes Aunis Sud.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable librement sur le site Internet de la Communauté de communes Aunis Sud : www.aunis-sud.fr

A cet effet, un poste informatique sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté de communes Aunis Sud, 44, rue du 19-Mars-1962, à Surgères.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions : Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, dans chacune des mairies des communes membres de la Communauté de communes Aunis Sud et au siège de la Communauté de communes Aunis Sud ; par mail à l'adresse suivante : enquete-publique@aunis-sud.fr ; par écrit à la Communauté de communes Aunis Sud, 44, rue du 19-Mars-1962, BP 89, 17700 Surgères, à l'attention de la commission d'enquête.

Les commissaires-enquêteurs se tiendront à la disposition du public dans les conditions suivantes : le lundi 9 septembre 2019 à Surgères, siège Communauté de communes Aunis Sud, de 9 h à 12 heures ; le lundi 9 septembre 2019 à Surgères, mairie, de 14 h à 17 heures ; le lundi 9 septembre 2019 à Aigrefeuille, mairie, de 14 h à 17 heures ; le mardi 10 septembre 2019 à Le Theu, mairie, de 13 h 30 à 16 h 30 ; le mercredi 11 septembre 2019 à Ciré-d'Aunis, mairie, de 14 h à 17 heures ; le jeudi 12 septembre 2019 à Chambon, mairie, de 9 h à 12 heures ; le vendredi 13 septembre 2019 à Bouhet, mairie, de 14 h à 17 heures ; le lundi 16 septembre 2019 à Saint-Pierre-la-Noue, mairie Saint-Germain-de-Marencennes, de 9 h à 12 heures ; le lundi 16 septembre 2019 à Virson, mairie, de 9 h à 12 heures ; le mercredi 18 septembre 2019 à Forges, mairie, de 14 h à 17 heures ; le mercredi 18 septembre 2019 à Vouhé, mairie, de 14 h à 17 heures ; le jeudi 19 septembre 2019 à Saint-Georges-du-Bois, mairie, de 9 h à 12 heures ; le vendredi 20 septembre 2019 à La Devisse, mairie de Vandré, de 14 h à 17 heures ; le lundi 23 septembre 2019 à Genouillé, mairie, de 9 h à 12 heures ; le mardi 24 septembre 2019 à Ballon, mairie, de 9 h à 12 heures ; le mercredi 25 septembre 2019 à Landrais, mairie, de 14 h à 17 heures ; le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à Puyravault, mairie, de 10 h 30 à 12 h 30 ; le mercredi 2 octobre 2019 à Aigrefeuille, mairie, de 9 h à 12 heures ; le jeudi 3 octobre 2019 à Saint-Salurnin, mairie, de 9 h à 12 heures ; le jeudi 3 octobre 2019 à Saint-Crépin, mairie, de 14 h à 17 heures ; le vendredi 4 octobre 2019 à Anais, mairie, de 9 h à 12 heures ; le mardi 8 octobre 2019 à Marsais, mairie, de 9 h à 12 heures ; le mardi 8 octobre 2019 à Saint-Pierre-d'Amilly, mairie, de 9 h à 12 heures ; le mardi 8 octobre 2019 à Breuil-la-Réorte, mairie, de 14 h à 18 heures ; le mercredi 9 octobre 2019 à Ardillières, mairie, de 9 h à 12 heures ; le mercredi 9 octobre 2019 à Saint-Mard, mairie, de 14 h à 18 heures ; le vendredi 11 octobre 2019 à Surgères, mairie, de 13 h 30 à 16 h 30 ; le vendredi 11 octobre 2019 à Surgères, siège Communauté de communes Aunis Sud, de 14 h à 16 heures.

Le public peut se rendre à la permanence de la commune de son choix indépendamment de sa commune de résidence. L'accès au dossier d'enquête et au registre de consultation est le même dans toutes les communes, le dossier d'enquête étant identique dans tous les lieux où se tient l'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres sont clos et signés par la commission d'enquête qui dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

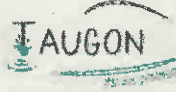
Le public pourra consulter ce rapport au siège de la Communauté de communes Aunis Sud et dans les mairies la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet www.aunis-sud.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du conseil Communautaire de la communauté de communes Aunis Sud.

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

Commune de Taugon



AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Nom et adresse de l'organisme pouvoir adjudicateur : Commune de Taugon, 1, rue du 17170 Taugon.

Type de procédure : Procédure adaptée en vertu de l'article R2123-1 du décret n° 2018-3 décembre 2018.

Objet du marché : réaménagement de la mairie, de l'agence postale et de la salle associative.

Présentation des lots :

- Lot 1 : Démolitions, gros œuvre, couverture tuiles.
  - Lot 2 : Menuiseries extérieures, menuiseries intérieures.
  - Lot 3 : Plâtrerie, faux plafonds.
  - Lot 4 : Revêtements de sols collés.
  - Lot 5 : Peinture.
  - Lot 6 : Serrurerie.
  - Lot 7 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires.
  - Lot 8 : Électricité, courants forts, courants faibles.
- Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour plusieurs lots.

Modalités d'obtention du dossier : Par voie électronique : téléchargement gratuit par les candidats plate-forme de dématérialisation www.marches-securises.fr

Adresse de transmission des offres : Elles devront être remises, soit par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation de www.marches-securises.fr

Date limite de réception des offres : le mardi 24 septembre 2019 à 12 heures.

Date prévisionnelle de début des travaux : Novembre 2019 (préparation).

Délai d'exécution : Sur une période de 6 mois (compris période préparatoire, hors congés et intempéries).

Conditions relatives au marché : Cautionnement et garanties exigés : conformément aux articles R12191-33, R2191-34, R2191-35 du décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018, une retenue de 5 % du montant initial du marché augmenté le cas échéant, du montant des avenants, est exercé acomptes et le solde par le comptable assignataire des paiements.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande.

Renseignements et justificatifs à produire : Se reporter aux conditions de participation indiquées dans le règlement de consultation.

Critères d'attribution : Prix des prestations : 50 % ; valeur technique : 50 %.

Renseignements complémentaires : Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser à : www.marches-securises.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le mardi 20 août 2019.

Marchés à procédure adaptée inf. à 90 000 €

Commune de Nieul-sur-Mer



AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune de Nieul-sur-Mer, M. le Maire, Château de Beauregard, 17137 Nieul-sur-Mer, 05 46 37 72 82 ; directionnag@nieul-sur-mer.fr

Objet et lieu d'exécution : le présent marché concerne un marché de travaux pour la dépose et remplacement de la couverture tuile à l'identique, La Poste, place de la Liberté-François-Mitterrand, 17137 Nieul-sur-Mer.

Type de procédure : Marché de travaux à procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique). Marché non alloué à tranche ferme et sans variante.

Critères d'attribution : Critères énoncés dans le règlement de consultation (prix des prestations 40 % et valeur technique pondérée à 60 % au vu du mémoire justificatif).

Retrait des dossiers : www.marches-securises.fr

Date limite de remise des offres : le vendredi 13 septembre 2019 à 12 heures au plus tard.

Date d'envoi de la publication : Le vendredi 16 août 2019.